

# PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JUIN 2016 à 21h00

## Étaient Présents

E.AUBERT – M.ROMAIN – C.LAPLAGNE – B.CLAISSE – S.NEDELEC – C.CHAUVIERRE – H.BATT-FRAYSSE – J.BOUGEAULT – S.LEGRAND – Th.MARNET – C.MALBEC – M.E.GAUCHE – G.MAREVILLE – A.D'ANNOVILLE – V.LEMAITRE – M.PAULET – B.BONNAIN – Q.ABOUT – S.DJAADI – C.MICHONDARD.

## Représentés :

D.DOUX par B.CLAISSE

V.DEZ par E.AUBERT

C.MORLAND par S.NEDELEC

P.GONZALEZ par M.ROMAIN

J.L.ANTROPE par C.CHAUVIERRE

Ch.AMAURY par Th.MARNET

D.AUGE par A.D'ANNOVILLE

Absente excusée : D.DARIO

## **I – Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur BOUGEAULT est désigné à l'unanimité.

## **II – Approbation du procès-verbal précédent**

Rapporteur E. AUBERT

Intervention de Monsieur D'ANNOVILLE pour que figure au compte-rendu sa question sur les arbres abattus devant la propriété de Madame AUBERT et sur la réponse apportée par Madame LAPLAGNE.

« Monsieur D'ANNOVILLE demande pourquoi 3 platanes ont été coupés au droit de la propriété de Madame AUBERT ?

Madame LAPLAGNE lui répond qu'ils étaient malades et sur une liste d'intervention depuis plusieurs années.

Monsieur D'ANNOVILLE considère que l'abattage de ces arbres ajouté à la réalisation d'un plateau surélevé devant chez le Maire, commence à faire beaucoup ».

Cette remarque ajoutée, le compte-rendu est **approuvé à l'unanimité**.

*Suspension de séance pour signature des registres de 21h07 à 21h20*

## **III – Compte rendu de décisions**

Rapporteur E. AUBERT

2016/19 – Contrat de prêt avec la Banque Postale pour un montant de 400 000 € sur 12 ans au taux annuel fixe de 1,25 %. Ce prêt a permis de financer l'acquisition de l'emprise de la S12.

2016/20 – Autorisation au Maire d'ester en justice, requête déposée par la Commune contre Madame CHAUSSE.

2016/21 – Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une micro-crèche résidence « Le Village » avec le Cabinet TISNE & Co Architectes – 8, Impasse des Trois Sœurs – 75011 PARIS pour un montant de 21 000 € T.T.C.

2016/22 – Convention de mise à disposition d'un lieu de décor à usage de prise de vues cinématographiques avec 3IS (Institut National Image et Son).

## **IV – Budget annexe service de l'Assainissement – Compte de Gestion 2015**

Rapporteur E. AUBERT

Le Compte de Gestion établi par le Receveur Municipal présente une identité de valeurs avec le Compte Administratif. **Il est adopté à l'unanimité.**

## **V – Compte Administrative 2015 - Assainissement**

Rapporteur E. AUBERT

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité** le Compte Administratif 2015 qui fixe le résultat de l'exercice ainsi que le résultat global de clôture à + 198 150.81 € conforme au Compte de Gestion.

Le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

## **VI – Affectation du résultat – Budget Assainissement**

Rapporteur E.AUBERT

**Le Conseil Municipal décide** par 23 voix pour et 5 abstentions de M. D'ANNOVILLE, Mme BONNAIN, M. AUGÉ, Mme LEMAITRE, M. PAULET d'affecter le résultat 2015 comme suit :

- Article R002 du budget supplémentaire 2016 reprise en section d'exploitation du reliquat d'excédent de 156 254,43 €.
- Article 1068 du budget supplémentaire 2016 : affectation en recettes d'investissement d'un excédent de fonctionnement capitalisé de 113 993,28 €
- Une affectation en dépenses d'investissement du budget supplémentaire 2016 (article 001) du déficit d'investissement de 72 096,90 €.

## **VII – Budget supplémentaire 2016 – Assainissement 2016**

Rapporteur E. AUBERT

Mme BONNAIN demande si le poste de relevage était déjà prévu dans le budget 2016. M. Le Cam indique que non, uniquement une ligne de 1.000€.

Mme BONNAIN demande, au sujet de Bellepanne, s'il s'agit bien de travaux complémentaires et pas d'un avenant. Mme Aubert confirme que non, il n'y a pas d'avenant avec la SAUR.

**Le Conseil Municipal adopte** par 23 voix pour, 2 voix contre de M. D'ANNOVILLE et AUGÉ et 3 abstentions de Mmes LEMAITRE, BONNAIN et M. PAULET, le budget supplémentaire 2016 d'assainissement.

## **VIII – Budget annexe service SPANC – Compte de Gestion 2015**

Rapporteur E. AUBERT

Le Compte de Gestion établi par le Receveur Municipal présente une identité de valeurs avec le Compte Administratif. **Il est adopté à l'unanimité.**

## **IX – Compte Administratif 2015 – SPANC**

Rapporteur E. AUBERT

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le Compte Administratif 2015 qui fixe le résultat de l'exercice ainsi que le résultat global de clôture 2015 à 15 €, conforme au Compte de Gestion dressé par le Receveur.

Le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

## **X – Affectation du résultat – Budget SPANC**

Rapporteur E. AUBERT

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité** d'affecter le résultat 2015 du budget SPANC à l'article R002 du budget supplémentaire 2016 soit 15 €.

## **XI – Budget Supplémentaire SPANC 2016**

Rapporteur E. AUBERT

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité** le budget supplémentaire 2016 du SPANC qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 15 € en section d'exploitation.

## **XII – Demande de subvention au Conseil Départemental au titre de l'Aménagement d'un arrêt de transports en commun**

Rapporteur B. CLAISSE

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité** de solliciter le Conseil Départemental pour obtenir une subvention au titre du programme d'aides aux communes de moins de 10 000 habitants pour l'aménagement d'une aire d'arrêt pour les lignes régulières d'autobus au lieu-dit le Mousseau sur la RD13.

Monsieur ABOUT s'interroge sur le mode de calcul de la subvention.

Monsieur CLAISSE lui indique que la subvention demandée s'élève à 5 200 € (soit 80 % du montant des travaux subventionnables plafonné à 6 500 € H.T.).

## **XIII – Autorisation au Maire de lancer toutes procédures et demandes de subventions pour la création de la micro-crèche « Le Village »**

Rapporteur E. AUBERT

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité** de créer une micro-crèche de 10 berceaux dans le local qui sera remis à la Commune dans le cadre du programme d'aménagement « Le Village », rue du Général Leclerc.

Il sollicite auprès du Conseil Départemental, de la C.A.F. des Yvelines, et de tout autre partenaire les subventions les plus larges possibles pour l'aménagement des berceaux, la création de nouvelles places d'accueil ainsi que pour la gestion de cet accueil petite enfance.

Madame BONNAIN s'interroge sur le traité de concession passé avec C.F.H. et les modalités de financement de cette opération.

Madame le Maire l'informe que les locaux sont livrés nus par le promoteur, que la commune prend à sa charge l'aménagement et le gros équipement estimé entre 120 000 et 150 000 € subventionnables par la C.A.F à hauteur de 70 à 80 %.

Elle rappelle que le traité de concession a été transmis en début de mandat à l'ensemble des conseillers municipaux.

## **XIV – Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement avec la C.A.F. pour le L.A.E.P. « Le Scoubidou »**

Rapporteur E. AUBERT

**Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité** le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2019 avec la C.A.F., pour le lieu d'Accueil Enfants Parents « Le Scoubidou ».

## **XV – Adoption de la Charte des A.T.S.E.M.**

Rapporteur E. AUBERT

Où l'exposé de Madame le Maire, **le Conseil Municipal à l'unanimité valide** dans son intégralité la Charte des A.T.S.E.M. approuvée par le Comité Technique en date du 22 juin 2016. Cette Charte notifiée à chaque A.T.S.E.M. et à chacune des Directrices des écoles maternelles, s'appliquera dès la rentrée scolaire 2016/2017.

## **XVI – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement 2015**

Rapporteur C. LAPLAGNE

Suite à l'exposé de Madame LAPLAGNE, **le Conseil Municipal prend acte** du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service assainissement.

## **XVII – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif (SPANC) 2015**

Rapporteur C. LAPLAGNE

Suite à l'exposé de Madame LAPLAGNE, **le Conseil Municipal prend acte** du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif (SPANC).

## **XVIII – Rapport d'activité 2015 du SIVOM**

Rapporteur C. CHAUVIERRE

Suite à l'exposé de Monsieur CHAUVIERRE, **le Conseil Municipal prend acte** du rapport d'activité 2015 du SIVOM.

## **Questions diverses**

M. About demande si la pétition concernant les problèmes de circulation a bien été reçue par la Mairie. Mme Aubert indique qu'une réponse écrite a été faite par mail donnant les dates des réunions de concertation.

Mme Michondard annonce que le laboratoire d'imagerie médicale situé dans l'ancienne clinique va cesser son activité et que le laboratoire d'analyse médicale n'est pas aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées. Elle s'inquiète sur la future offre de services médico-sociale du Mesnil. Certaines communes des environs mettent en place des maisons médicales pour retenir les professionnels de santé. Qu'en est-il au Mesnil ? Que vont devenir les locaux de l'ancienne clinique ?

Le local privé initialement prévu pour des activités médicales dans la future résidence Gabriel a-t-il trouvé preneur ? La Mairie envisage-t-elle des actions allant en ce sens ?

M. Chauvière répond qu'effectivement au Mesnil nous avons 3 médecins généralistes dont 2 proches de la retraite. Concernant le laboratoire médical, ce dernier avait fait une demande écrite pour obtenir un local de 140 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée de la Villa Gabriel, mais aujourd'hui rien n'est encore signé, et le laboratoire ne demande plus que 100 m<sup>2</sup>, or cette surface n'est pas divisible.

Pour ce qui est de l'ancienne clinique, qui abrite aujourd'hui un centre radiologique et un centre de soins de suite, c'est un bâtiment privé. Sachant que la radiologie ferme en juin et que les soins de suite sont transférés fin 2016, Mme Aubert est en contact régulier avec le propriétaire des lieux pour trouver un avenir qui reste dans le domaine socio-médical.

M. Chauvière précise que ce désert médical ne concerne pas que le Mesnil. A Rambouillet, on déplore un départ à la retraite d'un médecin chaque année. Mais d'après l'Agence Régionale de la Santé, la commune du Mesnil-Saint-Denis n'est pas considérée comme en carence de médecins.

On pourrait attirer les jeunes internes d'Ambroise Paré, notre Centre Hospitalier Universitaire de référence, et les anciens élèves de l'UVSQ, en mettant en avant la qualité de vie dans notre commune et la proximité de l'hôpital de Rambouillet.

M. About demande ce que la mairie a prévu pour anticiper les départs en retraite des 2 médecins âgés sachant qu'il faut 2 ans pour monter une maison médicale ?

Mme Aubert précise que l'ARS travaille maintenant au niveau intercommunal, et que ce problème ne concerne plus les communes directement. Elle va demander, au nom de la CCHVC, qu'un diagnostic soit réalisé.

M. Chauvière apporte en complément, travaillant au quotidien à l'hôpital Bichat et ayant tous les internes sous sa Direction, que les médecins aujourd'hui n'ont plus la vocation de faire des visites à domicile, de faire des horaires importants, qu'ils souhaitent être salariés, idéalement d'un CHU, que vous avez beau leur offrir un cabinet médical flambant neuf, avec secrétaire, ce n'est pas pour autant qu'ils accepteront de s'installer. La maison médicale n'est pas la solution pour les faire venir.

Mme Aubert confirme que ce n'est pas parce que l'on met à disposition des très beaux locaux que l'on fait venir les médecins.

Mme Michondard demande s'il est prévu des coopérations avec la MGEN. Mme Aubert confirme qu'elles ne sont déjà en cours : dans le prochain bulletin municipal un article rappellera aux Mesnilois que la MGEN apporte déjà certains services à tout le monde, notamment aux Mesnilois et aux Verriérois, et pas uniquement, comme beaucoup le croient, aux personnels de l'Education Nationale.

M. d'Annville souhaite que le vote du prochain Conseil Municipal sur le PLU soit à bulletin secret. Mme le Maire demande à l'ensemble des Conseillers Municipaux si ils souhaitent que ce vote soit à bulletin secret. M. d'Annville lève seul la main. Mme le Maire lui indique qu'il a sa réponse.

**La séance est levée à 22h45**